

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1425

5 juin 2015

SOMMAIRE

20140519 Holding S.à r.l.	68356	Cabinet Comptable et Fiscal du Sud S.A.	68397
Accounting Consulting & Social Office S.à r.l.	68361	Cadmo S.A.	68397
Accounting Consulting & Social Office S.à r.l.	68362	CitCor Franconia Berlin III S.à r.l.	68400
Adelis Equity Partners Fund I Feeder S.A. ..	68372	Cobelu	68400
Alchemy Holding S.à r.l.	68362	Compagnie Financière de la Sûre S.A.	68397
Alto Investments S.à r.l.	68367	Composil Luxembourg Sàrl	68398
Anysis S.à.r.l., SPF	68377	Compton Company Limited S.A. SPF	68397
ARARE, société de gestion de patrimoine fa- miliaire	68373	Crossroads Real Estate Partners S.à r.l.	68397
Ardagh Group S.A.	68373	eFront Luxembourg	68357
Armeria	68359	eFront Luxembourg Group Holdings	68359
Asia 8 S.à r.l.	68377	Internationale Baugruppe A.G.	68399
Asia 8 S.à r.l.	68378	Investissements Immobiliers Européens et Inter- nationaux S.A.	68399
Askim International	68386	Investment Select Fund Sicav-SIF	68399
Auris Administration S.à r.l.	68376	Rac Europe S.A.	68354
Auris Luxembourg III S.à r.l.	68377	Restaurant Pizzeria Chez Emil	68355
Avantgarde Holding S.A.	68378	Rossini Invest S.A., SPF	68354
Avere Asset Management S.A.	68378	Sagarmatha II S.à r.l.	68355
Bati et Renov S.à r.l.	68383	Sagarmatha S.A.	68355
Batten Sàrl	68386	SHCO 17 S.à r.l.	68355
B Capital Invest S.A.	68378	St Bois s.à r.l.	68354
B & C Consulting & Partners, S.à r.l.	68357	Tokheim Luxco S.A.	68354
Belafrica s.à r.l.	68386	Vanmeulen S.A.	68356
Belpharma S.A.	68385	Vector	68356
Belpharma S.A.	68386	Viakan Holding S.A.	68354
Blue Alpha II	68387	Viavia S.à r.l. - SPF	68354
BMM Holding S.A.	68389	Voyages Unsen S.A.	68355
BSS Investment S.à r.l.	68389	Zen Capital Partners Luxembourg S.à r.l.	68355

Rossini Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 165.108.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015055955/9.
(150064082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Rac Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 76.681.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015055956/9.
(150063911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

St Bois s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 30, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 163.029.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015056011/9.
(150063541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Tokheim Luxco S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 169.223.

Les comptes annuels au 30 Avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015056027/9.
(150063533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Viavia S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 38.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 100.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015056057/9.
(150063544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Viakan Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 85.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015056056/9.
(150063545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Zen Capital Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 185.731.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015056075/9.

(150063609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Restaurant Pizzeria Chez Emil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9046 Ettelbruck, 29, rue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 106.602.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015055961/9.

(150063899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Sagarmatha II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 115.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015055984/9.

(150064187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Sagarmatha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 115.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015055985/9.

(150063479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

SHCO 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 154.693.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015055999/9.

(150064002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Voyages Unsen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8817 Eschette, 9, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 106.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015056052/9.

(150063390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Vector, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.004.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 Décembre 2014 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Annuelle du 14.04.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056054/11.

(150063998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

Vanmeulen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 181.977.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 3 avril 2015

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Président.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 3 avril 2015.

Référence de publication: 2015056053/21.

(150063939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

20140519 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 187.658.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 9 avril 2015

En date du 9 avril 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Philipp LEDERER, né le 5 avril 1971 à Frankfurt, Allemagne, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Johannisstraße 20, 10117 Berlin, Allemagne, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Christian SENITZ, gérant de catégorie A

- Monsieur Ralf WENZEL, gérant de catégorie A

- Monsieur Philipp LEDERER, gérant de catégorie A

- Monsieur Ulrich BINNINGER, gérant de catégorie B

- Monsieur Julien DE MAYER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

20140519 Holding SARL

Référence de publication: 2015056076/22.

(150063353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

B & C Consulting & Partners, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 101.529.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015056141/9.

(150064467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

eFront Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.894.

In the year two thousand and fifteen on the second of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the joint stock company incorporated and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name “eFront Luxembourg” (hereinafter, the Company), with registered office at 26, Boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170894, established pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated August 6, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2330, dated September 19, 2012, and whose articles of incorporation have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated January 27, 2015, under process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is chaired by Mr. Régis Galiotto, notary’s clerk, with professional address at 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs. Solange Wolter, notary’s clerk, having her professional address at 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Solange Wolter, notary’s clerk, having her professional address at 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the sole shareholder represented by virtue of one (1) proxy given under private seal, and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. That as appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at eighty-one million sixty-one thousand one hundred and fifty-six Euro (EUR 81.061.156,00) are represented at the present general meeting so that no convening notices were necessary and that the meeting can be validly held.

III. The sole shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the Company’s financial year end from the thirty-first of January to the thirty-first of December of each year.

For the avoidance of doubt, the current financial year will therefore run from February 1, 2015 until December 31, 2015.

The next financial year will therefore begin on January 1, 2016 and shall terminate on December 31, 2016.

Second resolution

Further to the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 21 of the Company’s articles of association as follows:

“ **Art. 21.** The Company’s accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing person, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deux avril.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «eFront Luxembourg» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 26, Boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 170894, constituée par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2330, en date du 19 septembre 2012, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire, en date du 27 janvier 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mme. Solange Wolter, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme. Solange Wolter, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'actionnaire unique représenté en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à quatre-vingt-un millions soixante-et-un mille cent cinquante-six Euro (EUR 81.061.156,00) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que les notices de convocations n'étaient pas nécessaires et que l'assemblée peut valablement être tenue.

III. L'actionnaire unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société du trente-et-un janvier au trente-et-un décembre de chaque année.

Afin d'écartier tout doute, l'exercice social en cours courra donc du 1^{er} février 2015 jusqu'au 31 décembre 2015.

L'exercice social suivant commencera donc le 1^{er} janvier 2016 et se terminera le 31 décembre 2016.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 21 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 21.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire de la personne comparante, connus du notaire par leurs noms et prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 9 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11107. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056088/105.

(150064322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Armeria, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 186.270.

L'associé unique de la Société, anciennement PEAK6 International Ventures LLC a changé sa dénomination sociale en PEAK6 Financial Investments LLC en date du 16 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 14 avril 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015056132/13.

(150064225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

eFront Luxembourg Group Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 83.588.945,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 174.665.

In the year two thousand and fifteen, on the second of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

eFront Luxembourg, a joint stock company (société anonyme) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26 boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170894, here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "eFront Luxembourg Group Holdings" (hereinafter, the Company), with registered office at 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174665, established pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated December 19, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 629, dated March 14, 2013, and whose articles of association have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated January 27, 2015, under process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at eighty-three million five hundred eighty-eight thousand nine hundred forty-five Euro (EUR 83.588.945,00) represented by eighty-three million five hundred eighty-eight thousand nine hundred forty-five (83.588.945) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The sole shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the Company's financial year end from the thirty-first of January to the thirty-first of December of each year.

For the avoidance of doubt, the current financial year will therefore run from February 1, 2015 until December 31, 2015. The next financial year will therefore begin on January 1, 2016 and shall terminate on December 31, 2016.

Second resolution

Further to the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 15 of the Company's articles of association as follows:

“ **Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deux avril.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

eFront Luxembourg, une société anonyme établie et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26 boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170894,

ici représenté par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «eFront Luxembourg Group Holdings» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 174665, constituée par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 629, en date du 14 mars 2013, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire, en date du 27 janvier 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-trois millions cinq cent quatre-vingt-huit mille neuf cent quarante-cinq Euro (EUR 83.588.945,00) représenté par quatre-vingt-trois millions cinq cent quatre-vingt-huit mille neuf cent quarante-cinq (83.588.945) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société du trente-et-un janvier au trente-et-un décembre de chaque année.

Afin d'écartier tout doute, l'exercice social en cours courra donc du 1^{er} février 2015 jusqu'au 31 décembre 2015.

L'exercice social suivant commencera donc le 1^{er} janvier 2016 et se terminera le 31 décembre 2016.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 15 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 15.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 9 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11103. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056089/98.

(150064311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Accounting Consulting & Social Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3260 Bettembourg, 82, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 176.498.

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "LUC LEPASCH PARTICIPATIONS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3260 Bettembourg, 82, route de Mondorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 176104,

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Luc LEPASCH, comptable, né à Luxembourg, le 16 mai 1975, demeurant à L-2714 Luxembourg, 1b, rue Fort Wallis.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "Accounting Consulting & Social Office S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3543 Dudelange, 116, rue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 176498, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en remplacement du notaire instrumentant, alors empêché, en date du 27 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1330 du 5 juin 2013,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son représentant légal, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social à L-3260 Bettembourg, 82, route de Mondorf, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 4 des Statuts afin de lui donner les teneurs suivantes:

"Art. 4. (première phrase). Le siège social est établi dans la commune de Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

Deuxième résolution

Suite au transfert du siège social de l'Associé Unique, il est décidé de modifier son adresse auprès du Registre de Commerce et des Sociétés comme indiqué ci-avant.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. LEPASCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 7 avril 2015. 2LAC/2015/7579. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056094/44.

(150064534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Accounting Consulting & Social Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3260 Bettembourg, 82, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 176.498.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015056095/14.

(150064613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Alchemy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 112.479.

In the year two thousand fifteen, on the first day of the month of April;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1. GS Capital Partners V Fund, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3953218 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GSCP V Advisors, L.L.C.;
2. GS Capital Partners V Offshore Fund, L.P. a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered in the Register of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under registration number 15650 having its registered office at Ugland House, 308 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GSCP V Offshore Advisors, L.L.C.;
3. GS Capital Partners V GmbH & Co KG a limited partnership formed and existing under the laws of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Frankfurt/ Main under registration number HRA no 42401 having its registered office at Meseturm, Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60323 Frankfurt/Main, Germany, acting through its general partner GS Advisors V, L.L.C.;
4. GS Capital Partners V Institutional, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3863846, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS Advisors V, L.L.C.;
5. Third Cinven Fund (No.1) Limited Partnership, a limited partnership formed and existing under the laws of England, registered with Companies House under registration number LP 7364, having its registered office at P.O. Box 656, East Wing, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP acting through its general partner Cinven Capital Management (TF No.1) Limited Partnership, represented by Cinven Capital Management (G3) Limited;
6. Third Cinven Fund (No.2) Limited Partnership, a limited partnership formed and existing under the laws of England, registered with Companies House under registration number LP 7365, having its registered office at P.O. Box 656, East Wing, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP acting through its general partner Cinven Capital Management (TF No.1) Limited Partnership, represented by Cinven Capital Management (G3) Limited;
7. Third Cinven Fund (No.3) Limited Partnership, a limited partnership formed and existing under the laws of England, registered with Companies House under registration number LP 7366, having its registered office at P.O. Box 656, East Wing, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP acting through its general partner Cinven Capital Management (TF No.1) Limited Partnership, represented by Cinven Capital Management (G3) Limited;
8. Third Cinven Fund (No.4) Limited Partnership, a limited partnership formed and existing under the laws of England, registered with Companies House under registration number LP 7680, having its registered office at P.O. Box 656, East

Wing, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP acting through its general partner Cinven Capital Management (TF No.1) Limited Partnership, represented by Cinven Capital Management (G3) Limited;

9. Third Cinven Fund (No.5) Limited Partnership, a limited partnership formed and existing under the laws of England, registered with Companies House under registration number LP 7681, having its registered office at P.O. Box 656, East Wing, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP acting through its general partner Cinven Capital Management (TF No.1) Limited Partnership, represented by Cinven Capital Management (G3) Limited;

10. Third Cinven Fund Dutch (No.1) Limited Partnership, a limited partnership formed and existing under the laws of England, registered with Companies House under registration number LP 7367, having its registered office at P.O. Box 656, East Wing, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP acting through its general partner Cinven Capital Management (TF No.2) Limited Partnership, represented by Cinven Capital Management (G3) Limited;

11. Third Cinven Fund Dutch (No. 2) Limited Partnership, a limited partnership formed and existing under the laws of England, registered with Companies House under registration number LP 7368, having its registered office at P.O. Box 656, East Wing, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP acting through its general partner Cinven Capital Management (TF No.2) Limited Partnership, represented by Cinven Capital Management (G3) Limited;

12. Third Cinven Fund Dutch (No.3) Limited Partnership, a limited partnership formed and existing under the laws of England, registered with Companies House under registration number LP 7369, having its registered office at P.O. Box 656, East Wing, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP acting through its general partner Cinven Capital Management (TF No.2) Limited Partnership, represented by Cinven Capital Management (G3) Limited;

13. Third Cinven Fund US (No.1) Limited Partnership, a limited partnership formed and existing under the laws of England, registered with Companies House under registration number LP 7370, having its registered office at P.O. Box 656, East Wing, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP acting through its general partner Cinven Capital Management (TF No.3) Limited Partnership, represented by Cinven Capital Management (G3) Limited;

14. Third Cinven Fund US (No.2) Limited Partnership, a limited partnership formed and existing under the laws of England, registered with Companies House under registration number LP 7371, having its registered office at P.O. Box 656, East Wing, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP acting through its general partner Cinven Capital Management (TF No.3) Limited Partnership, represented by Cinven Capital Management (G3) Limited;

15. Third Cinven Fund US (No.3) Limited Partnership, a limited partnership formed and existing under the laws of England, registered with Companies House under registration number LP 7372, having its registered office at P.O. Box 656, East Wing, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP acting through its general partner Cinven Capital Management (TF No.3) Limited Partnership, represented by Cinven Capital Management (G3) Limited;

16. Third Cinven Fund US (No.4) Limited Partnership, a limited partnership formed and existing under the laws of England, registered with Companies House under registration number LP 7687, having its registered office at P.O. Box 656, East Wing, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP acting through its general partner Cinven Capital Management (TF No.3) Limited Partnership, represented by Cinven Capital Management (G3) Limited;

17. Third Cinven Fund US (No.5) Limited Partnership, a limited partnership formed and existing under the laws of England, registered with Companies House under registration number LP 7688, having its registered office at P.O. Box 656, East Wing, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP acting through its general partner Cinven Capital Management (TF No.3) Limited Partnership, represented by Cinven Capital Management (G3) Limited;

18. Park Square Capital I S.à r.l., a limited liability company formed and existing under the laws of Luxembourg with a capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104.706, having its registered office at 3 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

19. Third Cinven Fund Co-Investment Partnership, a limited partnership formed and existing under the laws of England, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, acting through its general partner Cinven UK Nominees Limited;

20. Partners Group Mezzanine Finance I, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Scotland, registered with Companies House under registration number SL005426, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, acting through its general partner Partners Group (Guernsey) Limited;

21. Partners Group Mezzanine Finance II, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Scotland, registered with Companies House under registration number SL005427, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, acting through its general partner Partners Group (Guernsey) Limited;

22. Credit Suisse Anlagestiftung, a foundation formed and existing under the laws of Switzerland, registered with the Trade Register of Zürich under registration number CH-020.7.903.680-3, having its registered office at 57 Zugerstrasse, CH-6341 Baar-Zug;

23. Partners Group Global Value SICAV, an investment company with variable capital formed and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Register under number B 124.171, having its registered office at 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg; and

24. The Goldman Sachs Group Inc., a corporation formed and existing under the laws of Delaware, registered with the Department of State, Division of Corporations of Delaware under registration number 2923466, having its registered office at 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, USA.

All the appearing parties are here represented by Me Sabine HINZ, attorney-atlaw, professionally residing in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), (the “Proxyholder”), by virtue of by virtue of twenty-four (24) proxies given under private seal; such proxies, after having been signed “ne varietur” by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The pre-named appearing parties are all the existing shareholders of “Alchemy Holding S.à r.l.”, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 112479, incorporated by a deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), on November 10, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 500 of March 9, 2006, as last amended by a notarial deed of Me Paul FRIEDERS, notary then residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on January 27, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 946 of May 15, 2006 (the “Company”).

Such appearing parties, represented as said before, have requested the undersigned notary to draw up as follows:

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Approval of the interim financial statements established for the period from 1st January 2015 to 31st March 2015 (the “Interim Financial Statements”);
2. Approval of the liquidation of the Company;
3. Appointment of Fideuro S.A. as liquidator;
4. Determination of the powers and remuneration of the liquidator.

All the shareholders present or represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting and that, therefore, the meeting may be held without prior notice or publication. This meeting is, therefore, validly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to approve the Interim Financial Statements.

Second resolution

The general meeting decides to dissolve the company “Alchemy Holding S.à r.l.” and to put it into liquidation.

Third resolution

The general meeting appoints “FIDEURO”, a public limited liability company (société anonyme) organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 283, route d’Arlon, L-8011 Strassen, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 151304, as liquidator.

Fourth resolution

The general meeting decides that the liquidator shall have the following powers:

- The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies as amended, without having to ask for authorisation of the general meeting of partners in the cases provided for by law and the liquidator shall in particular be entitled to sell any real estate held by the Company in any way it deems appropriate;
- There shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory and the liquidator may in this respect rely fully on the books of the Company, especially the Interim Financial Statements;
- The liquidator may make any advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditors’ actual or contingent claims;
- The liquidator may, under his own responsibility for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers he determines and for the period he fixes.

The remuneration of the liquidators has been agreed with shareholders.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, reaches approximately one thousand two hundred and fifty Euros (€ 1,250.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

ONT COMPARU:

1. GS Capital Partners V Fund, L.P., un "limited partnership" constitué et régi par le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3953218 avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son "general partner" GSCP V Advisors, L.L.C.;

2. GS Capital Partners V Offshore Fund, L.P., un "limited partnership" constitué et régi par le droit des Iles Cayman, immatriculé au registre des Exempted Limited Partnerships des Iles Cayman sous le numéro 15650 avec siège social à Uglan House, 308 George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son "general partner" GSCP V Offshore Advisors, L.L.C.;

3. GS Capital Partners V GmbH & Co KG, un "limited partnership" constitué et régi par le droit allemand, immatriculé au Registre du Commerce au Tribunal de Frankfurt am Main sous le numéro HRA 42401 avec siège social à Messeturm, Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60323 Frankfurt/Main, Allemagne., agissant par l'intermédiaire de son "general partner" GS Advisors V, L.L.C.;

4. GS Capital Partners V Institutional, L.P., un "limited partnership" constitué et régi par le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3863846 avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA., agissant par l'intermédiaire de son "general partner" GS Advisors V, L.L.C.;

5. Third Cinven Fund (No.1) Limited Partnership, un "limited partnership" constitué et régi par le droit anglais, immatriculé à la Companies House, sous le numéro LP 7364 avec siège social à P.O. Box 656, East Wing, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP, agissant par l'intermédiaire de son "general partner" Cinven Capital Management (TF No.1) Limited Partnership, représenté par Cinven Capital Management (G3) Limited;

6. Third Cinven Fund (No.2) Limited Partnership, un "limited partnership" constitué et régi par le droit anglais, immatriculé à la Companies House, sous le numéro LP 7365 avec siège social à P.O. Box 656, East Wing, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP, agissant par l'intermédiaire de son "general partner" Cinven Capital Management (TF No.1) Limited Partnership, représenté par Cinven Capital Management (G3) Limited;

7. Third Cinven Fund (No.3) Limited Partnership, un "limited partnership" constitué et régi par le droit anglais, immatriculé à la Companies House sous le numéro LP 7366 avec siège social à P.O. Box 656, East Wing, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP, agissant par l'intermédiaire de son "general partner" Cinven Capital Management (G3) Limited Partnership, représenté par Cinven Capital Management (TF No.1) Limited;

8. Third Cinven Fund (No.4) Limited Partnership, un "limited partnership" constitué et régi par le droit anglais, immatriculé à la Companies House, sous le numéro LP 7680 avec siège social à P.O. Box 656, East Wing, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP, agissant par l'intermédiaire de son "general partner" Cinven Capital Management (TF No.1) Limited Partnership, représenté par Cinven Capital Management (G3) Limited;

9. Third Cinven Fund (No.5) Limited Partnership, un "limited partnership" constitué et régi par le droit anglais, immatriculé à la Companies House sous le numéro LP 7681 avec siège social à P.O. Box 656, East Wing, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP, agissant par l'intermédiaire de son "general partner" Cinven Capital Management (TF No.1) Limited Partnership, représenté par Cinven Capital Management (G3) Limited;

10. Third Cinven Fund Dutch (No.1) Limited Partnership, un "limited partnership" constitué et régi par le droit anglais, immatriculé à la Companies House sous le numéro LP 7367 avec siège social à P.O. Box 656, East Wing, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP, agissant par l'intermédiaire de son "general partner" Cinven Capital Management (TF No.2) Limited Partnership, représenté par Cinven Capital Management (G3) Limited;

11. Third Cinven Fund Dutch (No. 2) Limited Partnership, un "limited partnership" constitué et régi par le droit anglais, immatriculé à la Companies House sous le numéro LP 7368 avec siège social à P.O. Box 656, East Wing, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP, agissant par l'intermédiaire de son "general partner" Cinven Capital Management (TF No.2) Limited Partnership, représenté par Cinven Capital Management (G3) Limited;

12. Third Cinven Fund Dutch (No.3) Limited Partnership, un "limited partnership" constitué et régi par le droit anglais, immatriculé à la Companies House sous le numéro LP 7369 avec siège social à P.O. Box 656, East Wing, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP, agissant par l'intermédiaire de son "general partner" Cinven Capital Management (TF No.2) Limited Partnership, représenté par Cinven Capital Management (G3) Limited;

13. Third Cinven Fund US (No.1) Limited Partnership, un "limited partnership" constitué et régi par le droit anglais, immatriculé à la Companies House sous le numéro LP 7370 avec siège social à P.O. Box 656, East Wing, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP, agissant par l'intermédiaire de son "general partner" Cinven Capital Management (TF No.3) Limited Partnership, représenté par Cinven Capital Management (G3) Limited;

14. Third Cinven Fund US (No.2) Limited Partnership, un “limited partnership” constitué et régi par le droit anglais, immatriculé à la Companies House sous le numéro LP 7371 avec siège social à P.O. Box 656, East Wing, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP, agissant par l’intermédiaire de son “general partner” Cinven Capital Management (TF No.3) Limited Partnership, représenté par Cinven Capital Management (G3) Limited;

15. Third Cinven Fund US (No.3) Limited Partnership, un “limited partnership” constitué et régi par le droit anglais, immatriculé à la Companies House sous le numéro LP 7372 avec siège social à P.O. Box 656, East Wing, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP, agissant par l’intermédiaire de son “general partner” Cinven Capital Management (TF No.3) Limited Partnership, représenté par Cinven Capital Management (G3) Limited;

16. Third Cinven Fund US (No.4) Limited Partnership, un “limited partnership” constitué et régi par le droit anglais, immatriculé à la Companies House sous le numéro LP 7687 avec siège social à P.O. Box 656, East Wing, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP, agissant par l’intermédiaire de son “general partner” Cinven Capital Management (TF No.3) Limited Partnership, représenté par Cinven Capital Management (G3) Limited;

17. Third Cinven Fund US (No.5) Limited Partnership, un “limited partnership” constitué et régi par le droit anglais, immatriculé à la Companies House sous le numéro LP 7688 avec siège social à P.O. Box 656, East Wing, Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP, agissant par l’intermédiaire de son “general partner” Cinven Capital Management (TF No.3) Limited Partnership, représenté par Cinven Capital Management (G3) Limited;

18. Park Square Capital I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée avec un capital de 12.500 EUR et régie par le droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 104.706, avec siège social à 3 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

19. Third Cinven Fund Co-Investment Partnership, un “limited partnership” constitué et régi par le droit anglais, avec siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, agissant par l’intermédiaire de son “general partner” Cinven UK Nominees Limited;

20. Partners Group Mezzanine Finance I, L.P., un “limited partnership” constitué et régi par le droit écossais, immatriculé à la Companies House sous le numéro SL005426 avec siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, Scotland, agissant par l’intermédiaire de son “general partner” Partners Group (Guernsey) Limited;

21. Partners Group Mezzanine Finance II, L.P., un “limited partnership” constitué et régi par le droit écossais, immatriculé à la Companies House sous le numéro SL005427 avec siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, Scotland, agissant par l’intermédiaire de son “general partner” Partners Group (Guernsey) Limited;

22. Credit Suisse Anlagestiftung, une fondation constituée et régie par le droit suisse, immatriculée au Registre de Commerce de Zürich sous le numéro CH-020.7.903.680-3 avec siège social à 57 Zugerstrasse, CH-6341 Baar-Zug;

23. Partners Group Global Value SICAV, une société d’investissement à capital variable constituée et régie par le droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124.171 avec siège social à 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg; et

24. The Goldman Sachs Group Inc., une corporation constituée et régie par le droit de l’Etat du Delaware, immatriculée au Département d’Etat, Division des Corporations de l’Etat du Delaware sous le numéro 2923466 avec siège social au 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, USA.

Toutes les parties comparantes sont ici représentées par Maître Sabine HINZ, avocate, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), (la “Mandataire”), en vertu de vingt-quatre (24) procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées “ne varietur” par la Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d’être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d’acter qu’ils sont les seuls associés de “Alchemy Holding S.à r.l.”, avec siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112479, constituée par acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), le 10 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 500 du 9 mars 2006, tel qu’amendé en dernier lieu par acte de Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 27 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 946 du 15 mai 2006 (la “Société”).

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:
L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Approbation des états financiers intérimaires établis pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2015 (les «Etats Financiers Intérimaires»);
- 2.- Approbation de la liquidation de la Société;
- 3.- Nomination de Fideuro S.A. en tant que liquidateur;
- 4.- Détermination des pouvoirs et rémunérations du liquidateur.

Tous les associés présents ou représentés déclarent avoir été notifiés de la présente assemblée et avoir eu connaissance de l’ordre du jour de celle-ci au préalable et que, de ce fait, l’assemblée peut être tenue sans préavis ou publication préalable. La présente assemblée est donc valablement constituée et peut délibérer valablement de l’ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver les Etats Financiers Intérimaires.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société "Alchemy Holding S.à r.l." et de la mettre en liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer "FIDEURO", une société anonyme constituée et régie par le droit du Luxembourg avec siège social à 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 151304 en tant que liquidateur.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que le liquidateur aura les pouvoirs comme suit:

- Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier tous les pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir requérir l'autorisation préalable de l'assemblée générale des associés et le liquidateur est en particulier autorisé à vendre des biens immobiliers détenus par la société par tous les moyens qu'il jugera appropriés;
- Le liquidateur sera dispensé de dresser inventaire et le liquidateur se fera par conséquent uniquement sur les livres de la Société, et en particulier sur les Etats Financiers Intérimaires;
- Le liquidateur peut accorder des avances sur le produit de la liquidation après avoir payé ou retenu des fonds suffisants pour pourvoir aux créances actuelles ou futures;
- Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera.

La rémunération des liquidateurs a été décidée en accord avec les actionnaires.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cent cinquante euros (€ 1.250,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. HINZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 7 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/7584. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société;

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Référence de publication: 2015056099/302.

(150064572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Alto Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.171.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 170.717.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth of April.

Before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Alto Investments S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register

under number B 170.717 and having a share capital of EUR 6,190,000 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Me Francis KESSELER, notary then residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), dated 12 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2298 of 14 September 2012.

The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of Me Francis KESSELER, notary then residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), dated 12 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2228 of 7 September 2012.

THERE APPEARED:

(1) Victoria Management Services S.A., a public limited liability company (Société anonyme), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 47765; and

(2) Thibault Management Services S.A., a public limited liability company (Société anonyme), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 47852,

(the parties listed under items (1) and (2) above are each a "Shareholder" and collectively referred to hereunder as the "Shareholders").

All here represented by Peggy Simon, notarial clerk, residing professionally at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, by virtue of two proxies executed on behalf of the Shareholders.

The proxies from the Shareholders, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Shareholders and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the competent registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. All of the one hundred and ninety thousand (190,000) ordinary shares of the Company, each having a par value of one Euro (EUR 1) (made up of nineteen thousand (19,000) ordinary shares of each of the Classes A to J shares) and six million (6,000,000) preference shares, each having a par value of one Euro (EUR 1), representing the entire subscribed share capital of the Company, which is set at six million, one hundred and ninety thousand Euro (EUR 6,190,000), are present or duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on the matters on its agenda reproduced hereinafter.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the notice required to convene a meeting of the Shareholders of the Company;

2. Reduction of: (i) the issued share capital of the Company from its present amount of six million, one hundred ninety thousand Euro (EUR 6,190,000), represented by one hundred and ninety thousand (190,000) ordinary shares of the Company, each having a par value of one Euro (EUR 1) (made up of nineteen thousand (19,000) ordinary shares of each of the Classes A to J shares) and six million (6,000,000) preference shares, each having a par value of one Euro (EUR 1), to six million, one hundred and seventy-one thousand Euro (EUR 6,171,000) represented by one hundred and seventy-one thousand (171,000) ordinary shares of the Company, each having a par value of one Euro (EUR 1) (made up of nineteen thousand (19,000) ordinary shares of each of the Classes A to I shares) and six million (6,000,000) preference shares, each having a par value of one Euro (EUR 1), by way of the redemption and subsequent cancellation of nineteen thousand (19,000) Class J Shares, each having a par value of one Euro (EUR 1); and (ii) the authorised share capital of the Company from its present amount of seven million, seven hundred thousand (EUR 7,700,000) to seven million, six hundred and eighty thousand (EUR 7,680,000).

3. Amendment of articles 6.2 and 6.1 of the Articles to reflect the reduction of the issued and authorised share capital of the Company specified under item 2. above.

4. Amendment of article 7.9 of the Articles in order to delete and replace the words "(starting with Class J)" at the end of article 7.9 with the words "(starting with Class I)".

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company to individually proceed to the registration in the share register of the Company of (i) the above reduction of the Company's issued and authorised share capital as well as (ii) to see to any formalities in connection herewith;

6. Miscellaneous.

III. That, after deliberation, the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

All of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the notice requirements for convening a meeting of the Shareholders of the Company, the Shareholders considering themselves as duly convened and acknowledging that they are fully aware of the agenda for the Meeting, which has been provided to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to: (i) reduce the issued share capital of the Company from its present amount of six million one hundred and ninety thousand Euro (EUR 6,190,000), represented by one hundred and ninety thousand (190,000) ordinary

shares of the Company, each having a par value of one Euro (EUR 1) (made up of nineteen thousand (19,000) ordinary shares of each of the Classes A to J shares) and six million (6,000,000) preference shares, each having a par value of one Euro (EUR 1), to six million, one hundred and seventy-one thousand Euro (EUR 6,171,000) represented by one hundred and seventy-one thousand (171,000) ordinary shares of the Company, each having a par value of one Euro (EUR 1) (made up of nineteen thousand (19,000) ordinary shares of each of the Classes A to I shares) and six million (6,000,000) preference shares, each having a par value of one Euro (EUR 1), by way of the redemption and subsequent cancellation of nineteen thousand (19,000) Class J Shares, each having a par value of one Euro (EUR 1); and (ii) reduce the authorised share capital of the Company from its present amount of seven million, seven hundred thousand Euro (EUR 7,700,000) to seven million, six hundred and eighty thousand Euro (EUR 7,680,000).

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the meeting resolves to (i) amend Article 6.2 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **6.2.** The issued share capital of the Company is set at six million, one hundred and seventy-one thousand Euro (EUR 6,171,000) divided into:

- 6.2.1 19,000 Class A Ordinary Shares with a par value of EUR 1 each;
- 6.2.2 19,000 Class B Ordinary Shares with a par value of EUR 1 each;
- 6.2.3 19,000 Class C Ordinary Shares with a par value of EUR 1 each;
- 6.2.4 19,000 Class D Ordinary Shares with a par value of EUR 1 each;
- 6.2.5 19,000 Class E Ordinary Shares with a par value of EUR 1 each;
- 6.2.6 19,000 Class F Ordinary Shares with a par value of EUR 1 each;
- 6.2.7 19,000 Class G Ordinary Shares with a par value of EUR 1 each;
- 6.2.8 19,000 Class H Ordinary Shares with a par value of EUR 1 each;
- 6.2.9 19,000 Class I Ordinary Shares with a par value of EUR 1 each;
- 6.2.10 6,000,000 Preference Shares with a par value of EUR 1 each.”

and (ii) amend Article 6.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **6.1.** The authorised share capital of the Company is set at seven million, six hundred and eighty thousand Euro (EUR 7,680,000) divided into:

- 6.1.1 7,500,000 Preference Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;
- 6.1.2 20,000 Class A Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;
- 6.1.3 20,000 Class B Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;
- 6.1.4 20,000 Class C Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;
- 6.1.5 20,000 Class D Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;
- 6.1.6 20,000 Class E Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;
- 6.1.7 20,000 Class F Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;
- 6.1.8 20,000 Class G Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;
- 6.1.9 20,000 Class H Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each;
- 6.1.10 20,000 Class I Ordinary Shares with a par value of One Euro (EUR1) each.”

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 7.9 of the Articles to in order to delete and replace the words “(starting with Class J)” at the end of article 7.9 with the words “(starting with Class I)” so that article 7.9 will henceforth read as follows:

“ **7.9.** The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of Shares within the absolute discretion of the Board provided that in the case of a repurchase and cancellation of Ordinary Shares, the value of the net assets held by the Company immediately following such repurchase and cancellation is not less than the nominal amount outstanding on the Preference Shares. The Board may decide to repurchase and cancel Preference Shares before the repurchase and cancellation of Ordinary Shares or to repurchase and cancel Ordinary Shares and Preference Shares at the same time as it thinks appropriate. In the case of repurchases and cancellations of a Class or Classes of Ordinary Shares in its or in their entirety, such repurchases and cancellations of Ordinary Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class I).”

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the abovementioned changes and grant power and authority to any manager of the Company to individually proceed to the registration in the share register of the Company of (i) the above reduction of the Company’s share capital as well as (ii) to see to any formalities in connection herewith.

Statement

The undersigned notary, who understand and speaks English, stated that, by request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, follows by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, at the date indicated at the beginning of the document.

The notarial deed having been read to the proxyholder of the appearing parties, such proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le neuvième jour du mois d'avril;

Par-devant Nous Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés d'Alto Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.717 et ayant un capital social de 6.190.000 € (la «Société») et constituée par un acte de Me Francis KESSELER, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) le 12 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2298 du 14 septembre 2012.

Les statuts de la Société («les Statuts») ont été modifiés en vertu d'un acte du notaire soussigné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), daté du 12 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2228 du 7 septembre 2012.

ONT COMPARU:

(1) Victoria Management Services S.A., une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47765; et

(2) Thibault Management Services S.A., une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47852.

(les parties énoncées dans les points (1) et (2) ci-dessus sont chacune un «Associé» et sont conjointement désignées ci-après en tant que les «Associés»).

Toutes les parties comparantes sont ici représentées par Peggy Simon, clerc de notaire, demeurant professionnellement à 9 Rabatt, L-6475 Echternach, en vertu de deux procurations lui délivrées au nom des Associés; lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de l'Associé et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui auprès des autorités compétentes.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire soussigné d'enregistrer ce qui suit:

I. L'entière des cent quatre-vingt-dix mille (190.000) parts sociales ordinaires de la Société, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1 €) (constituées de dix-neuf mille (19.000) parts sociales ordinaires de chacune des Catégories de A à J) et six millions (6.000.000) de parts sociales préférentielles, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1 €), représentant l'entière du capital social souscrit de la Société, qui est fixé à six millions, cent quatre-vingt-dix mille euros (6.190.000 €), est présente ou dûment représentée à cette Assemblée, qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points de l'ordre du jour suivants:

II. Les points de l'ordre du jour de cette assemblée sont les suivants:

1. Renonciation à l'avis requis pour convoquer une assemblée des Associés de la Société;

2. Réduction du: (i) capital social émis de la Société de son montant actuel de six millions, cent quatre-vingt-dix mille euros (6.190.000 €), représenté par cent quatre-vingt-dix mille (190.000) parts sociales ordinaires de la Société, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1 €) (constitué de dix-neuf mille parts sociales ordinaires (19.000) de chacune des Catégories de parts sociales de A à J) et six millions (6.000.000) de parts sociales préférentielles, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1 €), d'un montant de six millions, cent soixante et onze mille euros (6.171.000 €) représenté par cent soixante et onze mille (171.000) parts sociales ordinaires de la Société, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1 €) (constitué de dix-neuf mille (19.000) parts sociales ordinaires de chacune des Catégories de parts sociales de A à I) et six millions (6.000.000) de parts sociales préférentielles, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1 €) par le rachat et l'annulation ultérieure de dix-neuf mille (19.000) Parts sociales de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (1€); et (ii) du capital social autorisé de la Société de son montant actuel de sept millions sept cent mille euros (7.700.000 €) à un montant de sept millions six cent quatre-vingt mille euros (7.680.000 €).

3. Modification des articles 6.2 et 6.1 des Statuts afin de refléter la réduction du capital social émis et autorisé de la Société spécifié sous le point 2. ci-dessus;

4. Modification de l'article 7.9 des Statuts afin d'effacer et de remplacer les mots "(commençant par la Catégorie J)" à la fin de l'article 7.9 par les mots "(commençant par la Catégorie I)".

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements ci-dessus, pouvoir et autorité ayant été conférés à tout gérant de la Société afin de procéder individuellement à l'enregistrement dans le registre des parts sociales de la Société de (i) la réduction susmentionnée du capital social de la Société (ii) s'assurer de ce que toute formalité y reliée y soit reflétée;

6. Divers.

III. Que, après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital social de la Société étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce à l'avis requis pour convoquer une assemblée des Associés de la Société, les Associés considérant avoir été dûment convoqués et reconnaissant être complètement informés de l'ordre du jour de l'Assemblée, lequel leur a été transmis à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire: (i) le capital social émis de la Société de son montant actuel de six millions, cent quatre-vingt-dix mille euros (6.190.000 €), représenté par cent quatre-vingt-dix mille (190.000) parts sociales ordinaires de la Société, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1 €) (constitué de dix-neuf mille parts sociales ordinaires (19.000) de chacune des Catégories de parts sociales de A à J) et six millions (6.000.000) de parts sociales préférentielles, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1 €), d'un montant de six millions, cent soixante et onze mille euros (6.171.000 €) représenté par cent soixante et onze mille (171.000) parts sociales ordinaires de la Société, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1 €) (constitué de dix-neuf mille (19.000) parts sociales ordinaires de chacune des Catégories de parts sociales de A à I) et six millions (6.000.000) de parts sociales préférentielles, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (1 €) par le rachat et l'annulation ultérieure de dix-neuf mille (19.000) Parts sociales de Catégorie J, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (1€); et (ii) du capital social autorisé de la Société de son montant actuel de sept millions sept cent mille euros (7.700.000 €) à un montant de sept millions six cent quatre-vingt mille euros (7.680.000 €).

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de: (i) modifier l'article 6.2 des Statuts, afin qu'il se lise comme suit:

“ **6.2.** Le capital social émis de la Société est fixé à six millions, cent soixante et onze mille euros (6.171.000 €) divisé en:

6.2.1 19.000 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, ayant une valeur nominale d'un euro chacune (1 €), lesdites Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A étant entièrement libérées;

6.2.2 19.000 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, ayant une valeur nominale d'un euro chacune (1 €), lesdites Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B étant entièrement libérées;

6.2.3 19.000 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, ayant une valeur nominale d'un euro chacune (1 €), lesdites Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C étant entièrement libérées;

6.2.4 19.000 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, ayant une valeur nominale d'un euro chacune (1 €), lesdites Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D étant entièrement libérées;

6.2.5 19.000 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, ayant une valeur nominale d'un euro chacune (1 €), lesdites Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E étant entièrement libérées;

6.2.6 19.000 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, ayant une valeur nominale d'un euro chacune (1 €), lesdites Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F étant entièrement libérées;

6.2.7 19.000 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, ayant une valeur nominale d'un euro chacune (1 €), lesdites Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G étant entièrement libérées;

6.2.8 19.000 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, ayant une valeur nominale d'un euro chacune (1 €), lesdites Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H étant entièrement libérées;

6.2.9 19.000 Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I, ayant une valeur nominale d'un euro chacune (1 €), lesdites Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I étant entièrement libérées;

6.2.10 6.000.000 de Parts Sociales Préférentielles, ayant une valeur nominale d'un euro chacune (1€), lesdites Parts Sociales Préférentielles étant entièrement libérées;”

et (ii) modifier l'article 6.1 des Statuts afin qu'il se lise comme suit:

“ **6.1.** Le capital social autorisé de la Société est fixé à sept millions six cent quatre-vingt mille euros (7.680.000 €) divisé en:

7.500.000 Parts sociales Préférentielles ayant une valeur nominale d'un euro chacune;

20.000 Parts sociales ordinaires de Catégorie A ayant une valeur nominale d'un euro chacune;

20.000 Parts sociales ordinaires de Catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro chacune;

20.000 Parts sociales ordinaires de Catégorie C ayant une valeur nominale d'un euro chacune;
 20.000 Parts sociales ordinaires de Catégorie D ayant une valeur nominale d'un euro chacune;
 20.000 Parts sociales ordinaires de Catégorie E ayant une valeur nominale d'un euro chacune;
 20.000 Parts sociales ordinaires de Catégorie F ayant une valeur nominale d'un euro chacune;
 20.000 Parts sociales ordinaires de Catégorie G ayant une valeur nominale d'un euro chacune;
 20.000 Parts sociales ordinaires de Catégorie H ayant une valeur nominale d'un euro chacune;
 20.000 Parts sociales ordinaires de Catégorie I ayant une valeur nominale d'un euro chacune."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 7.9 des Statuts afin d'effacer et de remplacer les mots "(commençant par la Catégorie J)" à la fin de l'article 7.9 par les mots "(commençant par la Catégorie I)" afin que l'article 7.9 se lise comme suit:

" 7.9. Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de Parts sociales à l'entière discrétion du Conseil à la condition que, dans le cas d'un rachat ou d'une annulation de Parts sociales Ordinaires, la valeur des actifs nets détenus par la Société et suivant immédiatement ledit rachat ou ladite annulation n'est pas moins que le montant nominal total des Parts sociales Préférentielles. Le Conseil peut décider de racheter et d'annuler des Parts sociales Préférentielles avant le rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires ou de racheter et annuler des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales Préférentielles au même moment ainsi qu'il l'estime approprié. Dans le cas de rachats et d'annulations d'une Catégorie ou de plusieurs Catégories de Parts Sociales Ordinaires dans son/leur intégralité, ces rachats ou annulations de Parts Sociales Ordinaires se feront dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par la Catégorie I)."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements susmentionnés et de conférer pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin qu'il puisse procéder individuellement à l'enregistrement dans le registre des parts sociales de la Société de (i) de la réduction susmentionnée du capital social de la Société ainsi que (ii) s'assurer de ce que toute formalité y reliée y soit reflétée;

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Echternach, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 13 avril 2015. Relation: GAC/2015/3122. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 avril 2015.

Référence de publication: 2015056100/271.

(150064801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Adelis Equity Partners Fund I Feeder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlentbach.

R.C.S. Luxembourg B 179.235.

Statuts coordonnés, suite à une constatation de réduction de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 6 février 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056097/11.

(150064560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

ARARE, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 72.577.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 3 avril 2015

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020:

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 avril 2015.

Référence de publication: 2015056102/21.

(150064566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Ardagh Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 53.248.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth of April.

Before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Peggy Simon, notarial clerk, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, acting in her capacity as special mandatory in the name and on behalf of the directors of "ARDAGH GROUP S.A.", having its registered office in L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, by virtue of a power of attorney conferred to her by the board of directors of the said company in resolutions of the directors passed during the board meeting held in Luxembourg on 31 March 2015.

The copy of the extract of the minutes of the meeting of the board of directors will remain attached to the present deed, after having been signed "ne varietur" by the notary and the appearing party.

Such appearing party, in the capacity indicated above, requests the notary to certify his declarations as follows:

1) The company "ARDAGH GROUP S.A." has been incorporated under the denomination of SECURITY FINANCE HOLDINGS S.A., pursuant to a deed of Maître Frank BADEN, then notary residing in Luxembourg, dated November 29th, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 94 of February 23rd, 1996.

2) The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, on 28 July 2014, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2862 dated 10 October 2014.

3) According to article 6.2.1 of the articles of association, the issued share capital of the Company is set at €2,100,000 (two million, one hundred thousand euro), divided into:

21,000,000 Class A Shares with a par value of €0.01 each;

21,000,000 Class B Shares with a par value of €0.01 each;

21,000,000 Class C Shares with a par value of €0.01 each;

21,000,000 Class D Shares with a par value of €0.01 each;

21,000,000 Class E Shares with a par value of €0.01 each;

21,000,000 Class F Shares with a par value of €0.01 each;

21,000,000 Class G Shares with a par value of €0.01 each;

21,000,000 Class H Shares with a par value of €0.01 each;

21,000,000 Class I Shares with a par value of €0.01 each; and

21,000,000 Class J Shares with a par value of €0.01 each.

4) According to article 6.1 of the articles of association, the authorised share capital of the Company is set at €4,000,000 (four million euro), divided into:

40,000,000 Class A Shares with a par value of €0.01 each;
 40,000,000 Class B Shares with a par value of €0.01 each;
 40,000,000 Class C Shares with a par value of €0.01 each;
 40,000,000 Class D Shares with a par value of €0.01 each;
 40,000,000 Class E Shares with a par value of €0.01 each;
 40,000,000 Class F Shares with a par value of €0.01 each;
 40,000,000 Class G Shares with a par value of €0.01 each;
 40,000,000 Class H Shares with a par value of €0.01 each;
 40,000,000 Class I Shares with a par value of €0.01 each; and
 40,000,000 Class J Shares with a par value of €0.01 each.

5) Article 6.14 of the Articles of Association authorises the Board to appoint, in its absolute discretion, a representative to appear before a public notary in Luxembourg for the purpose of amending the Articles to reflect the changes resulting from the cancellation of any Shares repurchased in accordance with the terms of Article 6.

6) Pursuant to the above authority the Board of Directors in its presaid resolution has taken the following decisions under point 2.6:

- to repurchase all the 21,000,000 Class J shares in the Company and to cancel them following the repurchase,
- to reduce in consequence the issued share capital by an amount of €210,000.- to bring it from its present amount of €2,100,000.- to €1,890,000.- by reimbursement to the Class J shareholders.
- to reduce the authorised share capital by an amount of €400,000.-- to reduce the legal reserve by an amount of €21,000.-.

7) As a result of these resolutions, the articles of association are amended as follows:

- Article 6.2.1 of the articles of incorporation is modified and will now read as follows:

“ **6.2.1.** The issued share capital of the Company is set at €1,890,000 (one million, eight hundred and ninety thousand euro), divided into:

- (a) 21,000,000 Class A Shares with a par value of €0.01 each;
- (b) 21,000,000 Class B Shares with a par value of €0.01 each;
- (c) 21,000,000 Class C Shares with a par value of €0.01 each;
- (d) 21,000,000 Class D Shares with a par value of €0.01 each;
- (e) 21,000,000 Class E Shares with a par value of €0.01 each;
- (f) 21,000,000 Class F Shares with a par value of €0.01 each;
- (g) 21,000,000 Class G Shares with a par value of €0.01 each;
- (h) 21,000,000 Class H Shares with a par value of €0.01 each; and
- (i) 21,000,000 Class I Shares with a par value of €0.01 each”.

- Article 6.1 of the articles of incorporation is modified and will now read as follows:

“ **6.1.** The authorised share capital of the Company is set at €3,600,000 (three million, six hundred thousand euro), divided into:

- 6.1.1 40,000,000 Class A Shares with a par value of €0.01 each;
- 6.1.2 40,000,000 Class B Shares with a par value of €0.01 each;
- 6.1.3 40,000,000 Class C Shares with a par value of €0.01 each;
- 6.1.4 40,000,000 Class D Shares with a par value of €0.01 each;
- 6.1.5 40,000,000 Class E Shares with a par value of €0.01 each;
- 6.1.6 40,000,000 Class F Shares with a par value of €0.01 each;
- 6.1.7 40,000,000 Class G Shares with a par value of €0.01 each;
- 6.1.8 40,000,000 Class H Shares with a par value of €0.01 each;
- 6.1.9 40,000,000 Class I Shares with a par value of €0.01 each;

each a “Class” or a “Class of Shares” and together the “Classes” or the “Classes of Shares”. Save as otherwise provided in these Articles, each Class of Shares shall rank *pari passu* in all respects.”

- Article 6.8 of the articles of incorporation is modified by deleting “J” at the end of that article and replacing it with “I”.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation and that, in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Echternach on the day appearing at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du procès-verbal qui précède.

L'an deux mille quinze, le neuf avril

Par-devant Nous, Maître BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Peggy Simon, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L6475 Echternach agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte des administrateurs de la société anonyme "ARDAGH GROUP S.A.", ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société dans des résolutions adoptées en sa réunion du 31 mars 2015.

Une copie du procès-verbal de cette réunion faisant état desdites résolutions restera annexée aux présentes, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire instrumentant et le comparant.

Lequel comparant, ès-qualité, a requis le notaire instrumentaire de certifier ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme "ARDAGH GROUP S.A." a été constituée sous la dénomination de SECURITY FINANCE HOLDINGS S.A., suivant acte notarié reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 94 du 23 février 1996.

2) Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Carlo WERSANDT, de résidence à Luxembourg, en date du 28 juillet 2014, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2862 du 10 octobre 2014.

3) Suivant l'article 6.2.1 des statuts, le capital souscrit et entièrement libéré de la société est fixé à deux millions cent mille euros (EUR 2,100.000), divisé en:

- (a) 21.000.000 d'Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- (b) 21.000.000 d'Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- (c) 21.000.000 d'Actions de Catégorie C d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- (d) 21.000.000 d'Actions de Catégorie D d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- (e) 21.000.000 d'Actions de Catégorie E d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- (f) 21.000.000 d'Actions de Catégorie F d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- (g) 21.000.000 d'Actions de Catégorie G d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- (h) 21.000.000 d'Actions de Catégorie H d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- (i) 21.000.000 d'Actions de Catégorie I d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune; et
- (j) 21.000.000 d'Actions de Catégorie J d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.»

4) Suivant l'article 6.1. des statuts, le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 4.000.000 (quatre millions d'euros) et divisé en:

- 40.000.000 d'Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- 40.000.000 d'Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- 40.000.000 d'Actions de Catégorie C d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune
- 40.000.000 d'Actions de Catégorie D d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune
- 40.000.000 d'Actions de Catégorie E d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune
- 40.000.000 d'Actions de Catégorie F d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune
- 40.000.000 d'Actions de Catégorie G d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune
- 40.000.000 d'Actions de Catégorie H d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune
- 40.000.000 d'Actions de Catégorie I d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune; et
- 40.000.000 d'Actions de Catégorie J d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.»

5) L'article 6.14 des statuts autorise le Conseil d'Administration de nommer, dans sa discrétion absolue, un représentant pour comparaître devant un notaire public luxembourgeois dans le but de modifier les Statuts et refléter les changements résultant de l'annulation des Actions rachetées conformément aux termes de cet Article 6.

6) Suite à la précédente autorisation le Conseil d'Administration dans sa prédite résolution a pris les décisions suivantes sous le point 2.6:

- de racheter toutes les 21.000.000 actions de classe C dans la société et de les annuler suite au rachat.
- de réduire en conséquence le capital social émis d'un montant de € 210.000,- pour le ramener de son montant actuel de €2.100.000,- à € 1,890.000,- par remboursement aux actionnaires de classe C.
- de réduire le capital autorisé d'un montant de € 400.000,- de réduire la réserve légale d'un montant de € 21.000,-.

7) Suite à ces résolutions, les statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

- l'article 6.2.1 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **6.2.1.** Le capital souscrit et entièrement libéré de la société est fixé à un million huit cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 1.890.000), divisé en:

- (a) 21.000.000 d'Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- (b) 21.000.000 d'Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- (c) 21.000.000 d'Actions de Catégorie C d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- (d) 21.000.000 d'Actions de Catégorie D d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- (e) 21.000.000 d'Actions de Catégorie E d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- (f) 21.000.000 d'Actions de Catégorie F d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- (g) 21.000.000 d'Actions de Catégorie G d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- (h) 21.000.000 d'Actions de Catégorie H d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune;
- (i) 21.000.000 d'Actions de Catégorie I d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.»

- l'article 6.1 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 3.600.000 (trois millions six cent mille euros) et divisé en:

- 6.1.1 40.000.000 d'Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune;
- 6.1.2 40.000.000 d'Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune;
- 6.1.3 40.000.000 d'Actions de Catégorie C d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune;
- 6.1.4 40.000.000 d'Actions de Catégorie D d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune;
- 6.1.5 40.000.000 d'Actions de Catégorie E d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune;
- 6.1.6 40.000.000 d'Actions de Catégorie F d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune;
- 6.1.7 40.000.000 d'Actions de Catégorie G d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune;
- 6.1.8 40.000.000 d'Actions de Catégorie H d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune; et
- 6.1.9 40.000.000 d'Actions de Catégorie I d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune;

chacune appelée une «Catégorie» ou une «Catégorie d'Actions» et collectivement les «Catégories» ou les «Catégories d'Actions». A moins que les Statuts ne le prévoient autrement, chaque Catégorie d'Actions sera placée pari passu à tous les égards.»

- l'article 6.8 des statuts est modifié en supprimant «J» à la fin de cet article et en le remplaçant par «I».

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 13 avril 2015. Relation: GAC/2015/3120. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 avril 2015.

Référence de publication: 2015056104/181.

(150064766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Auris Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 193.535.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 février 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056108/11.

(150064587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Auris Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 186.964.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 février 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056111/11.

(150064588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Anysis S.à.r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 181.883.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 2 février 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056131/11.

(150064483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Asia 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5241 Sandweiler, 57, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 189.986.

L'an deux mille quinze, le premier avril.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Thanh HA, restaurateur, né à Saigon (Viet Nam) le 3 mai 1960, demeurant à L-5241 Sandweiler, 57, rue Principale.

Seul associé de la société à responsabilité limitée ASIA 8 SARL avec siège social à L-1631 Luxembourg, 7, rue Glesener, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 189 986, constituée suivant acte du notaire Paul DECKER de Luxembourg du 10 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 3008 du 18 octobre 2014.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il transfère le siège social de Luxembourg à Sandweiler.

Deuxième résolution

Il modifie le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Sandweiler."

Troisième résolution

Il fixe l'adresse de la Société à L-5241 Sandweiler, 57, rue Principale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Déclaration

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, profession et domicile, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Honoraire: 99,16
 Signé: Ha et Molitor
 Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10656. Reçu soixante-quinze euros 75,00.

Le Receveur (Signé): Thill

Référence de publication: 2015056133/39.

(150064551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Asia 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5241 Sandweiler, 57, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 189.986.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015056134/10.

(150064709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Avantgarde Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 36.020.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015056139/10.

(150064442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Avere Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 116.692.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 16 mars 2015

Résolution:

Le mandat des membres du conseil venant à échéance, l'assemblée décide de nommer jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2016:

- Monsieur Emanuele Boni, Administrateur, avec adresse professionnelle au 1, Via Uerts, 7512 Champfèr, Suisse.
- Monsieur Vincent Cormeau, Administrateur, avec adresse professionnelle au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg.
- Monsieur Bertrand Michaud, Administrateur, avec adresse professionnelle au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg.

L'assemblée décide de nommer Efficient Services S.à.r.l., avec siège social au 16, rue d'Epernay, L-1490 Luxembourg comme nouveau commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056140/19.

(150064171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

B Capital Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, Avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 196.085.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mars.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

DSB FINANCE S.A., dont le siège social est établi au Unit 117, Orion Mall, Palm Street, P.O. Box 828 Victoria, Mahe, Seychelles, IBC Registration n° 79732,

représentée par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'elle déclare avoir arrêté comme suit:

Titre I^{er} - Dénomination, Durée, Siège, Objet

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée B CAPITAL INVEST S.A.

Art. 2. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration, respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

La société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet social.

4.1 La société a pour objet l'acquisition de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou d'une quelconque autre manière des actions, parts ou autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par un émetteur public ou privé quel qu'il soit. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

4.2 La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre sous forme de placement privé uniquement, des titres, obligations, et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société peut accorder tous crédits y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses entités affiliées. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses entités affiliées. La Société peut en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

4.3 La Société peut également constituer, acquérir, mettre en valeur, vendre, établir des contrats de licence, échanger ou s'intéresser de toute autre manière à tous brevets, marques et tous autres droits intellectuels et immatériels ainsi qu'à tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

4.4 La Société peut, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, réaliser directement ou indirectement toutes opérations liées à des biens immobiliers et des droits y attachés, y compris mais ne se limitant pas à l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et des droits y attachés.

4.5 La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

Titre II - Capital

Art. 5. Capital social. Le capital souscrit est fixé à CHF 35.000,- (trente-cinq mille Francs Suisses), représenté par 35.000 (trente-cinq mille) actions de CHF 1,- (un Franc Suisse) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Réviseurs d'entreprises

Art. 6. Conseil d'administration.

6.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non. Le conseil d'administration est composé de deux catégories d'administrateurs; A et B.

6.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

6.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

6.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur d'une catégorie pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis ont le droit d'y pourvoir provisoirement par la nomination d'un administrateur de même catégorie que le poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale. Dans ce cas, le conseil d'administration devra convoquer une assemblée générale en vue de procéder à la nomination définitive.

Art. 7. Réunions du conseil d'administration.

7.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

7.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

7.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration et que si au moins un administrateur de chaque catégorie sont présents ou représentés.

7.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

7.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

7.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

7.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

7.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

7.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 8. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 9. Délégation de pouvoirs.

9.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

9.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura

été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Commissaire aux comptes.

11.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

11.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV - Assemblée générale des actionnaires

Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

12.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

12.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

12.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

12.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

12.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

12.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

12.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

12.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 13. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier jeudi du mois de juin à 10.00 heures en son siège social.

Art. 14. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 15. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre V - Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 16. Année sociale.

16.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

16.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 17. Répartition des bénéfices.

17.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

17.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

17.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI - Dissolution, Liquidation

Art. 18. Dissolution, Liquidation.

18.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

18.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

18.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VII - Loi applicable

Art. 19. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Dispositions transitoires

A titre de dérogation transitoire aux dispositions de l'article 16, le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra le premier jeudi du mois de juin de l'année 2016 à 10.00 heures en son siège social.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les 35.000 (trente-cinq mille) actions ont été entièrement souscrites comme suit par la société DSB FINANCE S.A., prénommée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de CHF 35.000,- (trente-cinq mille Francs Suisses) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille deux cents euros EUR (1.200,-).

L'apport a été évalué à 33.305,40- CHF

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société étant arrêtés et la société régulièrement constituée, le comparant prénommé, en qualité d'actionnaire unique, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé trois (3) et celui des commissaires à un (1). Leurs mandats viennent à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice social de l'an 2020.

2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2020:

- Monsieur Stéphane ALLART, maître en sciences de gestion, expert-comptable, né le 19 février 1981 à Uccle (Belgique), demeurant professionnellement au 45, Avenue de la liberté, L-1931 Luxembourg;

- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21 Novembre 1961 à Etterbeek (Belgique), demeurant professionnellement au 45, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

- Monsieur Olivier DEDOBBELEER, employé privé, né le 8 avril 1983 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement au 45, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

3. Est nommé commissaire aux comptes pour la même durée:

La société Magister Audit Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B183813.

4. Le siège social de la société est fixé au 45, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 01 avril 2015. Relation GAC/2015/2724. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015056142/228.

(150063952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Bati et Renov S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Bati Renov.

Siège social: L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 196.092.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le trente mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Osman CELIKBILEK, entrepreneur, né le 5 avril 1977 à Arakli (Turquie), demeurant professionnellement à L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps, et

2.- Monsieur Ismet OZTURK, entrepreneur, né le 25 avril 1968 à Sivas (Turquie), demeurant professionnellement à L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «BATI ET RENOV S.à r.l.».

La société exercera son activité également sous l'enseigne commerciale de «BATI RENOV».

Art. 3. La société a pour objet la construction, la réalisation, les travaux de génie civil et l'infrastructure, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Pétange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

- Monsieur Osman CELIKBILEK, prénommé,	70
- Monsieur Ismet OZTURK, prénommé,	30
Total:	100

Toutes les parts sociales ont été libérées comme suit:

A) moyennant un apport en numéraire de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-) lequel se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

B) moyennant l'apport des véhicules suivantes:

- un véhicule de la marque IVECO, modèle Fourgon, numéro de châssis ZCFC357100D183742 et immatriculée BE-113-FP (F) pour un montant de	4.500,- EUR
- un véhicule de la marque FORD, modèle Transit, numéro de châssis WF0CXXGBVCWG62398 et immatriculée AQ-671-MC (F) pour un montant de	4.500,- EUR
Total:	12.500,- EUR.

L'apport de des deux véhicules ont évalué d'un commun accord des associés et du futur gérant de la Société à neuf mille euros (EUR 9.000,-).

La preuve que Monsieur Osman CELIKBILEK, prénommé, est propriétaire de ces véhicules apportés a été donnée au notaire instrumentant par la présentation du certificat d'immatriculation et de la facture relative.

Monsieur Osman CELIKBILEK s'engage à faire immatriculer les prédits véhicules au nom de la société «BATI ET RENOV S.à r.l.».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille cinquante euros (EUR 1.050,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.

2.- L'assemblée désigne comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Osman CELIKBILEK, entrepreneur, né le 5 avril 1977 à Arakli (Turquie), demeurant professionnellement à L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Osman CELIKBILEK, Ismet OZTURK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 avril 2015. Relation GAC/2015/2798. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015056155/123.

(150064273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Belpharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 164.234.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 14 avril 2015:

1) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec effet immédiat.

2) L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Nicolas VRYGHEM, de son poste d'administrateur de catégorie A, ainsi que celle de Monsieur Christian BÜHLMANN et celle de Monsieur Alexandre TASKIRAN, de leur poste d'Administrateurs de catégorie B de la Société.

3) L'Assemblée décide de réduire le nombre d'Administrateurs de la Société de 5 (cinq) à 3 (trois), qui seront désormais divisés en 1 (un) Administrateur de catégorie A et 2 (deux) Administrateurs de catégorie B.

4) L'Assemblée décide de nommer aux postes d'Administrateurs de catégorie B de la Société, avec effet immédiat, pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2017:

- Monsieur Daniel GALHANO, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande, France, demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

- Monsieur Laurent TEITGEN, né le 5 janvier 1979 à Thionville, France, demeurant professionnellement au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

5) L'Assemblée décide d'accepter la démission de la société ALTER AUDIT S.à r.l. (RCS Luxembourg B 110.675) de son poste de commissaire aux comptes de la Société.

6) L'Assemblée décide de nommer, au poste de commissaire aux comptes, avec effet immédiat, pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2017:

- La société Revisora S.A. (RCS Luxembourg B 145.505), ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BELPHARMA S.A.

Référence de publication: 2015056167/32.

(150064253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Batten Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 83.878.

—
Extrait des décisions des associés de la Société adoptées le 14 avril 2015

Les associés de la Société ont pris acte et a accepté la démission de Mounira Meziadi de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 14 avril 2015 et ont décidé de nommer avec effet immédiat Raphaël Sébastian Rozanski, dont l'adresse professionnelle se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, en date du 14 avril 2015, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Chris Ireland, gérant;
- Ingrid Cernicchi, gérant; et
- Raphaël Sébastian Rozanski, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BATTEN Sàrl

Un mandataire

Référence de publication: 2015056156/20.

(150064487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Belafrika s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8188 Kopstal, 7, Montée Saint Nicolas.

R.C.S. Luxembourg B 82.309.

—
Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015056162/9.

(150064790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Belpharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 164.234.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 14 février 2014:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Thierry TRIBOULOT comme Administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 08 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BELPHARMA S.A.

Référence de publication: 2015056168/13.

(150064253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Askim International, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 176.296.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015054660/9.

(150062804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

Blue Alpha II, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 191.840.

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mars.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée "BLUE ALPHA II", établie et ayant son siège à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 21 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 3726 du 5 décembre 2014, non modifiée depuis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 191.840,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Frédéric Lott, coordinateur comptable, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Ariane Vansimpfen, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon,

L'assemblée choisit comme scrutateur Ariane Vansimpfen, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant d'un million huit cent soixante mille euros (EUR 1.860.000,-) par l'émission de six mille (6.000) actions (les «Actions») d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune;

2. Souscription et libération de toutes les nouvelles actions de la société par les souscripteurs au moyen d'un apport en nature de la totalité soit cent (100) actions de la société BLUE ALPHA;

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société planifiée; et

4. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant d'un million huit cent soixante mille euros (1.860.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à un montant d'un million huit cent quatre-vingt-onze mille euros (1.891.000,- EUR).

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé d'émettre six mille (6.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune et ayant été émises aux mêmes termes et conditions que ceux des actions existantes de la Société.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes, Madame Ariane VANSIMPSEN, susdite, agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

- Monsieur Thierry CALLAULT, demeurant à F-75006 Paris (France), 64, rue de Rennes, (ci-après le «souscripteur 1»),

- Monsieur Guillaume LAUNAY, demeurant à F-75006 Paris (France), 64, rue de Rennes, (ci-après le «souscripteur 2»),

- Madame Clarisse ANGER, demeurant à F-75116 Paris (France), 72, rue Boissière, (ci-après le «souscripteur 3»),

en vertu de trois procurations datées du 23 mars 2015 qui resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Le souscripteur 1, représenté comme il est dit ci-dessus, déclare souscrire et payer en totalité trois mille soixante (3.060) Actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, pour un montant total de neuf cent quarante-huit mille six cents euros (948.600,- EUR),

par l'apport en nature de la totalité soit cinquante et une (51) actions de la société dénommée BLUE ALPHA, une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.526 (l'«Apport»).

Le souscripteur 2, représenté comme il est dit ci-dessus, déclare souscrire et payer en totalité deux mille six cent quarante (2.640) Actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, pour un montant total de huit cent dix-huit mille quatre cents euros (818.400,- EUR),

par l'apport en nature de la totalité soit quarante-quatre (44) actions de la société dénommée BLUE ALPHA, susmentionnée (l'«Apport»).

Le souscripteur 3, représenté comme il est dit ci-dessus, déclare souscrire et payer en totalité trois cents (300) Actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, pour un montant total de quatre-vingt-treize mille euros (93.000,- EUR),

par l'apport en nature de la totalité soit cinq (5) actions de la société dénommée BLUE ALPHA, susmentionnée (l'«Apport»).

Description de l'apport en nature

Les souscripteurs ont déclaré que l'apport en nature a consisté en la propriété d'Actions excluant tous actifs immobiliers.

Rapport émis par le réviseur

La preuve de la propriété et la valeur des Actions a été apportée aux administrateurs de la Société par Audit Conseil Services S.à r.l. (en abrégé ACSE), cabinet de révision agréé, avec adresse à L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon, dans un rapport émis le 23 mars 2015, conformément aux articles 26-2 et 32-1 de la loi relative aux sociétés commerciales datant du 10 août 1915 telle qu'amendée, qui a été signé "ne varietur" par les parties et contresigné par le notaire instrumentant, lequel rapport restera annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

La conclusion du rapport précité est la suivante:

"Sur base des travaux réalisés et décrits ci-avant, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous permet de croire que la valeur de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale aux actions émises en contrepartie."

Réalisation de l'apport

Les souscripteurs certifient par la présente que, au moment de la réalisation:

- Ils sont les propriétaires des Actions de la société BLUE ALPHA II;
- Toutes les formalités de cession ont été achevées et il n'existe pas de droits préférentiels en cours sur les Actions conférées à une partie tiers ou d'autres droits dont une partie tiers pourrait se prévaloir pour obtenir la cession des Actions à son bénéfice;
- Ils sont dûment autorisés à prendre toute action et fait tout ce qui est nécessaire pour la cession des Actions;
- Les Actions sont libres de toute prétention d'une partie tiers, privilège, contrainte et charge et sont librement cessibles.

Au cas où des formalités supplémentaires seraient requises afin de finaliser l'apport des Actions, les souscripteurs s'engagent à prendre toute action nécessaire aussi rapidement que possible.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédé, l'apport ayant été accompli, l'assemblée a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

Art. 5. Premier alinéa. «Le capital social est fixé à un million huit cent quatre-vingt-onze mille euros (1.891.000,- EUR) représenté par six mille cent (6.100) actions, d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune».

Le reste sans changements.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, 283, route d'Arlon.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: LOTT, VANSIMPSEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 avril 2015. Relation: 1LAC /2015 / 10692. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056169/110.

(150064470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

BMM Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 152.730.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056170/10.

(150064200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

BSS Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 196.094.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the thirty-first day of March.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Scozia Joint Venture S.à r.l., a company incorporated under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Mrs Annick Braquet, employee, residing professionally at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before-said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate as follows:

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "BSS Investment S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1 (one euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the shareholders, shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company will at all times be managed by at least four (4) managers, appointed by the shareholders with or without limitation of their period of office. The managers will constitute a board of managers which will be constituted by at least two (2) managers of category A (the "A Managers") and by at least two (2) managers of category B (the "B Managers"). The B Managers will at all times be resident and domiciled in Luxembourg. The A Managers and the B Managers are collectively referred to herein as "Managers". The Managers need not to be shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause, without indemnity, by a resolution of shareholders holding a majority of votes

In dealing with third parties the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

Subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the shareholders, all powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the joint signatures of any two Managers or (ii), in the case of a Sole Manager, by the sole signature of the Sole Manager. However, if the Shareholder(s) have qualified the Managers as A Managers or B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one A Manager and one B Manager.

In respect of the daily management, the Company shall be bound by the sole signature of the person appointed to that effect.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Board, but only within the limits of such power. The board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

All board of managers meetings will take place in Luxembourg and be chaired by a board member physically present in Luxembourg at the time of the board meeting.

The board of managers meetings will be validly held provided that at least one A Manager and one B Manager is present or represented.

Any A Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another A Manager or an ad hoc agent as his proxy and any B Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another B Manager or an ad hoc agent as his proxy provided always that such ad hoc agent or proxy representing a B Manager shall be resident and domiciled in Luxembourg.

Subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the shareholders which require decisions to be referred to or reserved for shareholders, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including an affirmative vote from at least one A Manager and one B Manager. In addition, in the event of a deadlock, the Chairman of any board of managers meeting will have a casting vote provided that, no board resolution will be validly passed without the affirmative vote of at least one A Manager and one B Manager.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the board of managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the board of managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions shall be taken at a meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex or by appointing another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting, provided that no such resolution shall be valid if passed or deemed to have been passed otherwise than in Luxembourg.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions shall be taken at shareholders' meetings.

However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the number of shareholders for the time being is less than twenty-five (25).

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when passed by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders shall be immediately requested by registered letters to convene a second meeting.

At this second meeting, decisions will be by the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, at all times decisions concerning an amendment of the Articles must be passed by a majority vote of shareholders representing three quarters of the capital and any decisions which are expressly governed by any separate arrangements entered into from time to time by and between the Company and the shareholders shall be taken in accordance with such arrangements.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st of each year.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) and shareholders toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance shall be at the disposal of the shareholders and shall be distributed in accordance with any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the shareholders, the sole shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the interim accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that:

(i) the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the last financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles;

(ii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iii) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, subject to any arrangements entered into from time to time by and between the Company and the shareholders, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31st, 2015.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed as follows:
- Scozia Joint Venture S.à r.l., prenamed, 12,500 shares

All these shares have been fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,300.-

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr Luca SEVERO, born on May 4th, 1979 in Desio (Italy), residing at Flat 6, Shorrolds Road, London SW67TR, United Kingdom, A Manager;

- Mr Patrick Joseph HALLORAN, born on January 13th, 1960 in Minnesota (USA), residing at 1595 Bohns Point Road, Wayzata, MN 55391 (USA), A Manager;

- Mr Bruno BAGNOULS, born on May 9th, 1971 in Nancy (France), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, B Manager; and

- Mr Jean-Philippe FIORUCCI, born on June 8th, 1972 in Villerupt (France), with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, B Manager.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trente-et-un mars.

Par devant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Scozia Joint Venture S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "BSS Investment S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts.

Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1 (un euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Sauf d'éventuels accords conclus entre la Société et les associés, aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée en permanence par au moins quatre (4) gérant, nommés par les associés avec ou sans limitation de durée de mandat, qui constituent un conseil de gérance qui sera constitué par au moins deux (2) gérants de catégorie A (les "Gérants A") et par au moins deux (2) gérants de catégorie B (les "Gérants B"). Les Gérants B seront toujours résidents et domiciliés à Luxembourg. Les gérants A et B sont collectivement définis comme "les Gérants". Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par l'associé unique, ou le cas échéant, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Sauf d'éventuels accords conclus entre la Société et les associés, tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée envers les tiers en toute circonstances par (i) la signature conjointe de 2 gérants ou (ii), en cas de gérant unique par sa seule signature. Cependant, si les associés ont définis des classes de gérants A et B, la Société sera seulement engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Dans le cadre de sa gestion quotidienne, la Société sera engagée par la seule signature de la personne nommée à cet effet.

La société sera également engagée par la signature conjointe de toute personne(s) ou par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécifique aura été accordé par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg et seront présidées par un gérant physiquement présent à Luxembourg au moment de la réunion.

Le conseil de gérance sera valablement constitué si au moins un Gérant A et un Gérant B sont présent ou représentés.

Chaque gérant A pourra se faire représenter par écrit en nommant un Gérant A comme son représentant ad hoc et chaque Gérant B pourra se faire représenter par écrit en nommant un Gérant B comme son représentant ad hoc, si tant est que ce représentant ad hoc devra être résidents et domiciliés à Luxembourg.

Sauf d'éventuels accords conclus entre la Société et les associés qui demanderait à ce que la décision soit présentée à l'approbation des associés ou soit prise par ces derniers, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, y compris un vote favorable d'un Gérant A et d'un Gérant B au moins. De plus, en cas de blocage, le Président dudit conseil de gérance aura une voix prépondérante si tant est qu'aucune résolution ne sera approuvée sans le vote favorable d'un Gérant A et d'un Gérant B.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance par téléfax, câble, télégramme ou télex ou en nommant un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, si tant est que cette résolution ne sera valide que si elle a été prise à Luxembourg.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est pour l'instant inférieur à vingt-cinq (25).

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social et toutes décisions régies par des accords séparés conclus entre les associés et la Société seront prises selon les règles définies par lesdits accords.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés et pourra être distribué sur base d'accords conclus entre la Société et les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Sous réserve de tout accord conclu de temps à autre par et entre la Société et les Associés, l'associé unique ou l'assemblée générale des Associés peut décider de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes intérimaires établis par le Conseil de Gérance attestant de fonds disponibles suffisant aux fins de distributions, aux conditions suivantes:

(i) le montant à distribuer ne peut excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter aux réserves telles que prescrites par la Loi ou par les présents Statuts;

(ii) le Conseil doit prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les profits distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent reverser l'excès à la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société pourront être attribués aux associés, sur base d'éventuels accords conclus entre la Société et les associés, au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont été souscrites comme suit:

Scozia Joint Venture S.à r.l., prénommé 12.500 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.300.-

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Luca SEVERO, né à Desio (Italie) le 4 mai 1979, avec demeurant à Appartement 6, Shorrolds Road, SW67TR Londres, Royaume-Uni, gérant de classe A;

- Monsieur Patrick Joseph HALLORAN, né le 13 janvier 1960 à Minnesota (USA), demeurant à 1595 Bohns Point Road, Wayzata MN 55391 (USA), gérant de classe A;

- Monsieur Bruno BAGNOULS, né le 9 mai 1971 à Nancy (France), avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, gérant de classe B; et

- Monsieur Jean-Philippe FIORUCCI, né le 8 juin 1972 à Villerupt (France), avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, gérant de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 3 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10566. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056174/415.

(150064290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Crossroads Real Estate Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 193.629.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 11 février 2015 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015056193/11.

(150064557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Cabinet Comptable et Fiscal du Sud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 37, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 56.464.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015056194/10.

(150064460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Cadmo S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 118.227.

EXTRAIT

Il résulte de la décision du Liquidateur tenue au siège social en date du 17 mars 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015056195/12.

(150064022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Compagnie Financière de la Sûre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 59.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015056211/10.

(150064600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Compton Company Limited S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.584.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 25 février 2015

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Christian FRANCOIS de son mandat d'administrateur avec effet au 9 décembre 2014.

- Madame Anne NESLER, employée privée, née le 30 janvier 1986 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur

Christian FRANCOIS, démissionnaire, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2019.

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent Madame Régine BARBIER en tant que Président du conseil d'administration jusqu'au terme de son mandat à savoir l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2019.

Luxembourg, le 25 février 2015.

Référence de publication: 2015056214/18.

(150064855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Composil Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 20A, rue du Puits Romain - Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 163.817.

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société anonyme de droit belge "COMPOSIL EUROPE", avec siège social à B-1300 Wavre, avenue Fleming, 10, inscrite à la Banque-carrefour des Entreprises de Belgique sous le numéro 0448.705.073,

détentrice de mille (1.000) parts sociales,

ici représentée aux fins des présentes par deux de ses administrateurs à savoir:

a) Monsieur Tanguy MASSANGE de COLLOMBS, administrateur de société, demeurant à Kraainem (Belgique),

b) la société anonyme de droit belge "SOPARMIN", avec siège social à B-1300 Wavre, avenue Fleming, 10, inscrite à la Banque-carrefour des Entreprises de Belgique sous le numéro 0533.912.645, elle-même représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jean MINNE, general manager, demeurant à Bruxelles (Belgique).

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "COMPOSIL LUXEMBOURG SARL" (numéro d'identité 2011 24 37 372), avec siège social à L-8070 Bertrange, 20A, rue du Puits Romain, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 163.817, constituée suivant acte reçu par le notaire Edouard DELOSCH, alors de résidence à Rambrouch, en date du 26 septembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 2831 du 19 novembre 2011 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Cosita DELVAUX, alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 2 août 2012, publié au Mémorial C, numéro 2224 du 7 septembre 2012,

a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de deux cent trente-deux mille cinq cents euros (€ 232.500.-) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (€ 100.000.-) à trois cent trente-deux mille cinq cents euros (€ 332.500.-), par la création et l'émission de deux mille trois cent vingt-cinq (2.325) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, à libérer intégralement par un apport en numéraire.

Souscription - Libération

L'associée unique déclare souscrire à la totalité des deux mille trois cent vingt-cinq (2.325) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par un paiement en espèces, de sorte que le montant de deux cent trente-deux mille cinq cents euros (€ 232.500.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Afin de tenir compte de l'augmentation de capital susvisée, l'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à trois cent trente-deux mille cinq cents euros (€ 332.500.-), représenté par trois mille trois cent vingt-cinq (3.325) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100.-) chacune."

Répartition du capital social

Suite aux résolutions qui précèdent, les trois mille trois cent vingt-cinq (3.325) parts sociales appartiennent en totalité à la société «COMPOSIL EUROPE», préqualifiée.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille six cent cinquante euros (€ 1.650.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MASSANGE de COLLOMBS, MINNE, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 7 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10756. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056213/54.

(150064289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Internationale Baugruppe A.G., Société Anonyme.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 137.010.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement du 30 mars 2015 que:

- Madame Elena LATORRE, employée privée, née le 6 décembre 1975 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Vincent COR-MEAU, démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2021.

- Les mandats des administrateurs Madame Orietta RIMI, employée privée, née le 29 septembre 1976 à Erice (Italie) et demeurant professionnellement au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg et Monsieur Andrea DE MARIA employé privé, né le 1^{er} août 1975 à Tricase (Italie) et demeurant professionnellement au 10, rue Antoine Jans L-1820 Luxembourg, et du commissaire Ser.Com S.à r.l., ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2021.

- Le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle au 10 rue Antoine Jans à L-1820 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Référence de publication: 2015056385/20.

(150064398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Investissements Mobiliers Européens et Internationaux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 27.765.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015056386/10.

(150064863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Investment Select Fund Sicav-SIF, Société Anonyme - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.322.

—
Par le présent avis, la Société informe les tiers que M. Rolf Caspers, administrateur de la Société, a démissionné de son poste avec effet au 30 avril 2014.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015056387/10.

(150064355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

CitCor Franconia Berlin III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 3.740.474,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 130.131.

I. Anteilsübertragung

Im Rahmen eines Anteilskaufvertrages, unterschrieben am 16. Dezember 2014, hat der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft, CitCor Residential Holdings S.à r.l.:

- 3.549.709 Anteile an Deutsche Annington Holdings Eins GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in: Philippstraße 3, 44803 Bochum, Deutschland und eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Düsseldorf unter der Nummer HRB 56191; und

- 190.765 Anteile an ADUAN Grundstücks-Verwaltungsgesellschaft mbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in: Tölzer Straße 15, 82031 Grünwald, Deutschland und eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts München unter der Nummer HRB 216679,

mit Wirkung vom 1. April 2015 übertragen.

Die Anteile der Gesellschaft sind demnach wie folgt verteilt:

Deutsche Annington Holdings Eins GmbH	3.549.709 Anteile
ADUAN Grundstücks-Verwaltungsgesellschaft mbH	190.765 Anteile

II. Auszug aus den Beschlüssen der Anteilhaber der Gesellschaft vom 27. März 2015

Am 27. März 2015 haben die Anteilhaber der Gesellschaft folgende Beschlüsse gefasst:

- Annahme des Rücktritts von Herrn Bernhard RIEKSMEIER, Herrn John CASSIN und LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. von ihren Mandaten als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 31. März 2015;

- Ernennung von Herrn Dr. Thomas GÖRGEMANNS, geboren am 17. Oktober 1968 in Süchteln jetzt Viersen, Deutschland, mit beruflicher Adresse in: Philippstraße 3, 44803 Bochum, Deutschland, als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. April 2015 und dies für einen unbefristeten Zeitraum;

- Ernennung von Herrn Mark ENNIS, geboren am 23. September 1964 in Baile Atha Cliath, Dublin, Irland, mit beruflicher Adresse in: Philippstraße 3, 44803 Bochum, Deutschland, als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. April 2015 und dies für einen unbefristeten Zeitraum.

Demnach setzt sich die Geschäftsführung der Gesellschaft wie folgt zusammen:

- Herr Dr. Thomas GÖRGEMANNS;
- Herr Mark ENNIS.

III. Auszug aus den Beschlüssen der Anteilhaber der Gesellschaft vom 1. April 2015

Am 1. April 2015 haben die Anteilhaber der Gesellschaft folgenden Beschluss gefasst:

- Verlegung des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft von derzeit 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Kirchberg-Luxembourg nach: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg mit Wirkung zum 1. April 2015.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 13. April 2015.

CitCor Franconia Berlin III S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2015056178/42.

(150064214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

Cobelu, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 59.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015056206/10.

(150064573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.